

Formation - Emploi des Jeunes - Subvention à la Mission Locale

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis la création de la Mission Locale, la Ville de Besançon apporte son soutien à cette structure qui mène une action efficace en faveur des jeunes Bisontins.

Outre diverses prestations en nature (locaux, entretien, informatique...) la Ville alloue chaque année à la Mission Locale une subvention de fonctionnement qui vient en complément des aides recherchées par ailleurs (ainsi, en 1989 l'État, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs sont sollicités respectivement pour 545 000 F, 80 000 F et 100 000 F).

Pour 1989, la subvention municipale a été prévue à hauteur de 300 000 F.

Un premier versement de 150 000 F a été effectué dès janvier 1989 pour permettre le bon déroulement des activités engagées.

Sur avis favorable de la 14^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement à la Mission Locale du solde de la subvention envisagée pour 1989, soit 150 000 F.

En cas d'accord, cette dépense sera imputée au chapitre 961.0/657.30250.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.